

Ce site utilise des cookies afin de vous offrir une expérience optimale de navigation. En continuant de visiter ce site, vous acceptez l'utilisation de ces cookies.



[Pour en savoir plus sur comment les désactiver, ainsi que sur notre politique en matière de protection des données](#)

Site officiel

**ÉTAT DE VAUD**

[vd.ch](#) > [Toutes les autorités](#) > [Grand Conseil](#) > [Séances du Grand Conseil](#)

# 23\_INT\_10 - Interpellation Sergei Aschwanden et consorts - Récurrence.....ou pas?!

Séance du Grand Conseil du mardi 24 janvier 2023, point 2.3 de l'ordre du jour

## Texte déposé

En date du 26 janvier 2021, le Grand Conseil a validé, la nouvelle loi sur les jeux d'argent ainsi que la création d'un 3<sup>ème</sup> organe d'utilité publique, géré par le Conseil d'État. Ceci en sus des deux organes existants, la FASC<sup>[1]</sup><sup>(#\_ftn1)</sup> et la FFSV<sup>[2]</sup><sup>(#\_ftn2)</sup> qui ont aussi pour tâche de distribuer les fonds de la loterie.

Lors des échanges en commission, il n'a jamais été évoqué le fait que les montants alloués par le Fond d'Utilité Publique (FUP) soient versées de manière unique. Respectivement la commission a refusé un amendement qui demandait d'instaurer un minimum de nouveau projet, financé chaque année sans forcément parler de récurrence.

Le souhait était de laisser une marge de manœuvre au Conseil d'État dans l'octroi des fonds. À ce jour et selon les informations reçues, les montants alloués par le FUP sont des versements uniques et ne peuvent pas être versés de manière récurrente.

Chaque année, il y a, en moyenne, un montant de 20 millions qui est réparti selon la LVLJAr (art. 17 al. 4<sup>[3]</sup><sup>(#\_ftn3)</sup>), cela représente un montant avoisinant les 5 millions.

J'ai donc l'honneur de poser les questions suivantes au CE :

1. Qu'est-ce qui empêche le Conseil d'Etat de soutenir des projets récurrents ?
2. Y a-t-il, dans le règlement, un point spécifique empêchant la récurrence ?
3. Est-ce que des projets proposant des conventions « renouvelables » tous les 4 ans, sont considérées comme des projets récurrents ou non ?
4. Est-ce que cette réglementation est également appliquée au niveau des montants alloués pour le social et la culture ?

Je remercie le Conseil d'État pour ses réponses.

<sup>[1]</sup><sup>(#\_ftnref1)</sup> <https://www.entraide.ch/fr/content/fondation-d%E2%80%99aide-sociale-et-culturelle-fasc>

<sup>[2]</sup><sup>(#\_ftnref2)</sup> <https://ffsv.ch/>

<sup>[3]</sup><sup>(#\_ftnref3)</sup> <https://www.favod.ch/autres/956/3.935.51.pdf>

## Conclusion

Ne souhaite pas développer

## Liste exhaustive des cosignataires

Signataire	Parti
Josephine Byrne Garelli	PLR
Aurélien Clerc	PLR
Nicola Di Giulio	UDC
Laurence Creteigny	PLR
Sylvie Pittet Blanchette	SOC
Didier Lohri	VER
Yvan Pahud	UDC
Marc Morandi	PLR
Monique Hofstetter	PLR
Guy Gaudard	PLR
Elodie Golaz Grilli	PLR
Nicole Rapin	PLR
Thierry Schneider	PLR
Pierre-François Mottier	PLR
Sébastien Cala	SOC
Sébastien Pedroli	SOC
Jean-Marc Udriot	PLR
Pierre-André Romanens	PLR
John Desmeules	PLR
Patrick Simonin	PLR

## **Secrétariat général du Grand Conseil**

Place du Château 6  
1014 Lausanne

[+41213160500](tel:+41213160500).

[info.grandconseil(at)vd.ch](javascript:linkTo\_UnCryptMailto(%27qempxs.mrjs2kverhgsrwimpDzh2g!%27);).

[Visualiser sur la carte](https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse).

